SAISI le 25 AVR. 2017 Par - 1592

«CLEOR»

SOCIETE PAR ACTIONS SIMPLIFIEE UNIPERSONNELLE
AU CAPITAL DE 1.391.731 EUROS

SIEGE SOCIAL LE VIEIL EVREUX (27930)
Parc d'activité Le Long Buisson
Rue Clément Ader n°425 C

RCS EVREUX B 413 873 670

oooOooo

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE DU 3 JANVIER 2012

L'AN DEUX MIL DOUZE,
LE TROIS JANVIER.

La société « FINANCIERE BLEUE »,

Représentée par son Président, Monsieur Gilles BENNEJEAN,

Associée unique de ladite Société,

A pris les décisions suivantes relatives :

- Adjonction d'objet social ,
- Pouvoir pour signature.

PREMIERE DECISION

L'Associé Unique décide d'adjoindre à l'objet social actuel, l'activité de vente d'accessoires en matière d'horlogerie et notamment les piles et bracelets

DEUXIEME DECISION

L'Associé Unique décide, en conséquence, de modifier l'article 2 des statuts comme suit .

- L'exploitation de tous fonds de commerce d'horlogerie, de bijouterie, de joaillerie, orfèvrerie, cadeaux et cadeaux d'entreprise ,

GB

- La fabrication de tous bijoux et objets en métaux précieux ,
- L'achat et vente des métaux précieux sous forme de déchets et ouvrages ;
- La vente d'accessoires en matière d'horlogerie et notamment les piles et bracelets ,
- L'importation et l'exportation de tous métaux, pierres précieuses, bijoux, joaillerie, et de toutes autres matières ou articles précieux ,
- La participation de la société, par tous moyens, directement ou indirectement, dans tous opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou de droits sociaux, de fusion ou autrement, de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de toux fonds de commerce ou établissements , la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés, brevets, licences, marques concernant ces activités ;
- Et plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières et immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à cet objet, ou susceptibles d'en favoriser l'extension ou le développement.
- Dépôt de garantie 3 mois soit 16.000 euros ht ;
- Activité fabrication, réparation et vente d'articles et produits d'horlogerie, bijouterie or, de bijouterie fantaisie à l'exclusion de toute autre activité, le tout sous l'enseigne CLEOR.

TROISIEME DECISION

En conséquence de la résolution qui précède, l'Associé Unique décide de donner tous pouvoirs à Monsieur Gilles BENNEJEAN, à l'effet d'agir au nom et pour le compte de la Société, aux effets ci-dessus, signer toutes pièces, tous actes et documents, élire domicile, constituer tous avocats et plus généralement faire tous ce qui sera utile ou nécessaire en vue de la signature des actes détaillés en première et deuxième décision.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et répertorié sur les registres de ses décisions.

Monsieur Gilles BENNEJEAN

